**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE PROVINCIAL DU 15 JANVIER 2024**

**Présents** : Ceulemans R, Hakin L, Douin Y, Maurage D, Vincent JM, Rousch H, Croes D, Meyers L, Boniver J

1. **Ans** :

Dans le courant du mois de novembre le comité provincial avait adressé un courrier relatif aux problèmes rencontrés avec différents joueurs du club d’Ans. En effet, lors des compétitions individuelles plusieurs joueurs se voyaient sanctionnés par des cartes jaunes par rapport à leur comportement à table. De même, certains clubs avaient relaté dans des courriers avoir eu des tensions lors de rencontres de championnat.

A la suite de ce courrier, le club d’Ans a demandé a rencontrer le CP afin de pouvoir s’expliquer et échanger leur point de vue par rapport à cette situation. Une délégation du club d’Ans a été reçue lors de la réunion.

Le club d’Ans nous a expliqué que les joueurs du club sont systématiquement dans le collimateur d’un juge-arbitre en particulier et que les agissements similaires des joueurs d’autres clubs ne sont que très rarement sanctionnés.

Nous apportons un élément de réponse en signalant que ce sont des juges-arbitres différents qui ont sanctionné les joueurs et que dès lors il est un peu réducteur de pointer du doigt une seule personne, qui plus est que cela se passe également en championnat.

Le comité provincial explique que c’est lui qui prend les décisions quant aux différentes autorisations accordées aux compétitions individuelles pendant la saison et que c’est le juge-arbitre, en souveraineté, qui prend celles par rapport à la compétition.

Lors de chaque compétition le juge-arbitre rentre un rapport et le suivi de celui-ci est fait par le responsable des compétitions individuelles. Ce responsable gère seul les cas relatifs aux cartes jaunes et absences, il en réfère au comité provincial dans les cas les plus sévères.

Le club d’Ans nous signale qu’en interne, il a déjà mis en place certaines choses et qu’il arrive que des joueurs soient avertis, recadrés et éventuellement punis. Il pense également qu’il y a un problème relationnel avec l’un de nos juges-arbitres.

A l’issue de cette réunion le club d’Ans s’engage à sensibiliser les joueurs et l’entourage des joueurs du club d’avoir un comportement irréprochable, le comité s’engage à demander au juge-arbitre concerné d’avoir une attitude identique avec tous les joueurs de tous les clubs.

Il est également convenu que, pour éviter toutes tensions inutiles, ce juge-arbitre ne soit plus désigné lors des compétitions individuelles organisées par le club d’Ans.

1. **Championnats provinciaux** :

La participation aux différents championnats provinciaux est pratiquement semblable à celle de la saison précédente.

Toutes les compétitions se sont déroulées dans un excellent climat. Très peu de remarques ont été adressées aux joueurs et pratiquement aucunes sanctions.

Il faudra quelque peu remanier l’horaire et ce principalement lors de la journée des séries C et B. L’idéal serait de faire les doubles B avant les simples car trop de mêmes joueurs arrivent dans le dernier carré en série B, doubles B et mixtes B.

En outre, la série NC sera ouverte à tous les joueurs NC et pas simplement aux jeunes, même si elle est programmée le samedi.

1. **Fédération ouvrière** :

Nous avons rencontré deux clubs de l’ouvrière à savoir : un club de +/- 70 joueurs et un club de +/- 25 joueurs. C’est deux clubs sont intéressés à rejoindre éventuellement notre fédération.

A L’heure actuelle, un club de l’ouvrière qui désire venir en fédération royale ne peut accéder que maximum à la 5ème provinciale (décision d’une assemblée générale).

Le club le plus important souhaite pouvoir disposer d’une 3ème provinciale et ce sur base de la liste des forces.

Nous pensons que l’apport de nouveaux clubs constituerait un plus pour notre fédération. Nous suggérons donc de pouvoir insérer des clubs de l’ouvrière jusqu’en 3ème provinciale. Sur base de la liste des forces, diminuée des joueurs affiliés dans des clubs de la royale et sans tenir compte des éventuels transferts, le club qui montrerait une liste des forces du niveau de la 3ème provinciale, pourrait prendre la place d’un dixième classé qui ne serait plus repêché.

Selon les contacts, la fédération ouvrière rencontrerait quelques problèmes. Cette fédération recense +/- 1800 affiliés avec 35 clubs en province de Liège.

1. **Dames** :

* Au niveau de l’Aile Francophone il y a 15688 joueurs dont 2332 dames, l’an passé il y avait 15690 joueurs dont 2317 dames. Le pourcentage de dames est de 14.86 mais seulement de 13.89 % de dames au statut joueuse.
* Pour la province de Liège il y a 3387 joueurs dont 424 dames soit 12,52%. Le pourcentage réel de joueuses est de 11,62 % si l’on décompte les non-joueuses et les licences récréatives.
* Le CP a déjà parlé d’une division 3 dames sous une autre forme que les divisions dames actuelles. Cette formule permettrait d’augmenter le nombre de dames sur la liste des forces messieurs (souhait de beaucoup de club), mais uniquement par l’ajout de nouvelles équipes. Il n’est donc pas envisageable de supprimer une équipe d’une série supérieure et d’inscrire une équipe en P3 pour bénéficier de cet avantage.
* Il sera alors intéressant de voir si cela favorise les joueuses de passer de licence récréative à joueuses actives.
* Le tournoi au féminin liégeois qui avait récolté un large succès l’an passé sera reconduit cette année. La date retenue est le samedi 13 avril 2024.

1. **Classement individuel** :

* Les modifications de classement demandées par les joueurs directement ou via le club (en accord avec le joueur) ont posé quelques problèmes pour le contrôle interclubs. En effet, toutes les modifications ne voulaient pas spécialement être actives à la même journée.
* Pour ce faire il serait important de fixer l’application du nouveau classement après la 11ème journée.
* Pour les changements en fin de saison, il faudrait que les modifications soient en adéquation avec les points du classement numérique, avec une très petite tolérance à la hausse et à la baisse.

Pour des cas exceptionnels, ce serait la commission des classements de l’Aile Francophone qui prendrait la décision.

* Un module devrait également être mis en place pour les modifications à la mi-saison, avec un message vers les responsables des clubs et les responsables du contrôle interclubs.

1. **Divers**:

* La commission des jeunes a eu une réunion avec les entraîneurs qui encadrent l’entraînement provincial. Cette réunion avait pour but de redéfinir les projets et la mise en place de ceux-ci.

Tous les jeunes qui participent aux entraînements provinciaux se sont qualifiés pour les championnats de Belgique (via le critérium ou les championnats provinciaux).

Une communication vers les parents a été faite pour éviter au maximum d’avoir des tensions et des problèmes.

* Le club de Bardafons, qui a cessé ses activités, a toujours des dettes vis-à-vis de la trésorerie provinciale. Certains joueurs qui ont émis de pouvoir rejoindre un nouveau club sont actuellement bloqués suite à ces dettes.

Un compromis a été trouvé entre le Comité Provincial et le responsable de Bardafons. Ce compromis permettra aux joueurs d’être qualifié dès payement du montant promis et le paiement du montant de l’affiliation à l’Aile francophone de ces joueurs par leur nouveau club.

* Un super top 6 entre les trois régions verra le jour dès la saison prochaine et devrait se dérouler juste avant la reprise du championnat.